

Voyage scolaire SILC · en partenariat avec Money Walkie



x



KIT DE COMMUNICATION AUX FAMILLES

L'argent de poche en voyage scolaire, une question que les familles se posent chaque année

Combien confier à son enfant ? Sous quelle forme ? Comment éviter les pertes ? Pour accompagner les familles de votre groupe, SILC met à disposition une solution, Money Walkie, ainsi que les supports pour la présenter : un email type, une trame de réunion et une fiche à remettre aux parents.

MONEY WALKIE, EN QUELQUES MOTS

Money Walkie est une entreprise française qui propose le **Walkie**, un moyen de paiement sans contact pour les enfants et les adolescents dès 6 ans, pilotée par les parents depuis leur application. Au-delà du paiement, l'application sert à apprendre : suivi des dépenses, **missions** pour gagner son argent de poche et **coffres** pour épargner en vue d'un projet. Cette démarche d'éducation financière lui a valu le **Grand Prix de l'éducation financière 2026, catégorie Jeunesse**. Les formules sont **sans engagement, résiliables à tout moment** : une famille peut n'y recourir que pour la durée du séjour. Les fonds chargés sur un Walkie sont de la monnaie électronique émise par un établissement agréé et supervisé par l'ACPR : ils sont cantonnés et protégés, distincts des comptes de l'entreprise, et le traitement des données respecte le RGPD. SILC met cette solution à disposition des familles, qui restent entièrement libres d'y recourir ou non.

PAGE 4

L'email aux familles

Prêt à envoyer, champs à personnaliser entre crochets.

PAGE 5

La trame de réunion

Ce que vous pouvez dire à l'oral, et les réponses aux questions des parents.

À PARTAGER

La fiche familles

Deux pages à imprimer ou à joindre à votre email.

Ces supports relèvent de l'information aux responsables légaux et s'inscrivent dans le code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire (circulaire n° 2001-053 du 28 mars 2001) : leur diffusion suppose l'accord préalable du chef d'établissement, se fait hors temps et hors espace d'enseignement, et ne comporte aucune sollicitation adressée aux élèves ni collecte de données les concernant. Conformément au principe de neutralité commerciale du service public d'éducation, le recours à Money Walkie est strictement facultatif : il ne peut être exigé ni conditionner la participation d'un élève au séjour, et l'établissement comme l'équipe enseignante n'en retirent aucune contrepartie.

L'argent liquide, un casse-tête évitable

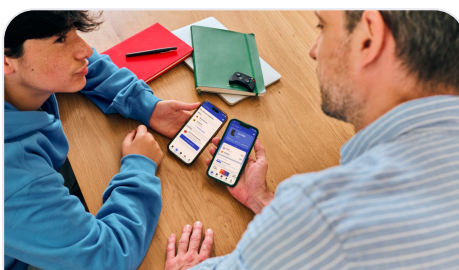
Vous connaissez la scène : un élève a laissé son argent dans sa chambre, un autre en a perdu une partie, un troisième n'a jamais la monnaie exacte, et l'équipe encadrante se retrouve, malgré elle, à gérer la caisse du groupe. Money Walkie est l'une des réponses possibles à cette difficulté ; il appartient à chaque famille d'apprécier si elle lui convient.

Le Walkie est un moyen de paiement sans contact que l'élève accroche à son sac ou à son porte-clés. Il ne dépense que ce qui a été chargé dessus, jamais plus. Tout se passe entre la famille et l'application : **vous n'avez rien à installer, rien à collecter, rien à avancer.**



1 La famille commande

Elle choisit une coque parmi plus de 40 modèles et reçoit le Walkie chez elle avant le départ. Pas de compte bancaire à ouvrir, dès 6 ans.



2 Le parent recharge

Depuis son application : montant libre, en quelques secondes, y compris pendant le séjour si l'élève a besoin d'un complément.



3 L'élève paie sur place

Il approche son Walkie du terminal, comme une carte. Le parent voit la dépense arriver en temps réel et peut bloquer le Walkie d'un clic.

Ce que ça change, concrètement

Pour vos élèves

- Ils paient partout sans contact, sans espèces à surveiller
- Ils gèrent un vrai budget, en situation
- Ni smartphone ni compte bancaire nécessaires

Pour les familles

- Elles rechargent à distance, en quelques secondes
- Elles suivent les dépenses et fixent des limites
- Perte ou vol : blocage immédiat depuis l'appli

Pour vous

- Vous n'avez plus à faire office de caisse du groupe
- Une réponse documentée à donner en réunion
- Un appui possible pour aborder l'éducation financière

Un calendrier à vous proposer

Rien d'obligatoire ici : c'est une proposition de rythme, à adapter librement à votre organisation. Money Walkie est signalé aux familles à titre informatif, jamais imposé, et l'établissement ne perçoit aucune contrepartie. Chaque famille reste entièrement libre de son choix, y compris celui de confier des espèces à son enfant.

J-8 SEMAINES

Réunion d'information

Vous ouvrez le sujet à l'oral avec la trame de la page 5, en précisant d'emblée qu'il s'agit d'une proposition et non d'une obligation.

J-6 SEMAINES

L'email aux familles

Vous copiez l'email de la page 4, vous remplissez les crochets, vous joignez la fiche familles et le code de réduction SILC.

J-3 SEMAINES

Un rappel dans votre message logistique

Une ligne suffit, à côté des bagages et des papiers d'identité : « Pensez à commander et activer le Walkie de votre enfant. »

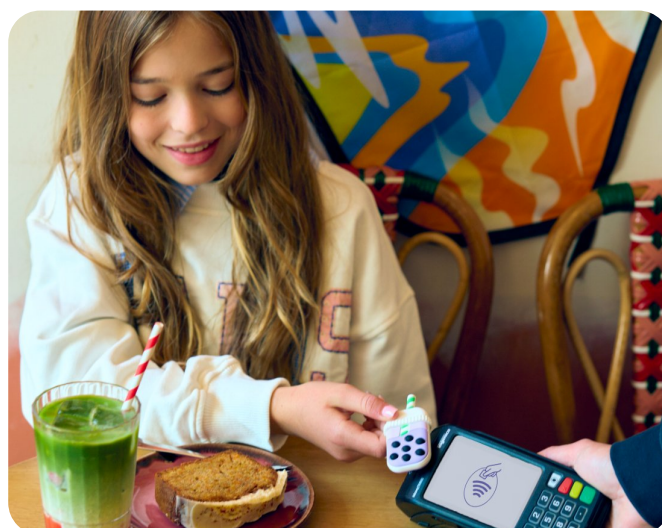
J-3 JOURS

La dernière vérification

Rappelez aux familles de vérifier que le Walkie est activé et rechargé, et de garder l'application installée sur leur téléphone pendant le séjour.

CE QUE CE CALENDRIER NE VOUS DEMANDE PAS

- Collecter, compter ou conserver de l'argent
- Installer une application ou créer un compte
- Suivre les dépenses des élèves : cela reste du ressort des parents
- Gérer les commandes : chaque famille commande librement, ou pas



Un email d'information

Vous transmettez des repères pratiques et une pièce jointe : le détail des solutions, dont Money Walkie, figure dans la fiche familles. Remplacez les champs **[entre crochets]** et envoyez.

À Familles de **[nom de l'établissement]** · pièce jointe : fiche familles
OBJET **Voyage à [destination] du [dates] : préparer l'argent de poche de votre enfant**

Chers parents,

Dans le cadre du voyage organisé avec SILC du **[dates]** à **[destination]**, une question pratique revient chaque année : l'argent de poche. Voici quelques repères pour le préparer sereinement.

Combien ? SILC recommande environ 70 € par semaine pour les destinations en Europe et 90 € hors Europe, à ajuster selon l'âge de votre enfant et le programme. Pour notre séjour de **[X jours]**, un budget de **[XX à XX €]** est suffisant : il couvre les souvenirs, une boisson ou une glace lors des sorties, et les petites dépenses personnelles.

Sous quelle forme ? Les espèces restent possibles, mais présentent des limites connues : en cas de perte ou de vol, il n'y a pas de recours, et aucun complément ne peut être remis sur place par SILC ou ses partenaires. Pour les destinations hors zone euro, le change doit être anticipé (comptez 15 jours auprès de votre banque). Il existe aussi des moyens de paiement pilotés à distance par les parents : la fiche jointe présente les différentes options, dont Money Walkie, une solution que SILC met à disposition de ses familles.

Trois conseils, quelle que soit votre option :

- fixez le budget avec votre enfant avant le départ, c'est l'occasion d'un premier vrai exercice de gestion ;
- s'il part avec des espèces, évitez de tout lui confier en une seule fois ;
- dans tous les cas, prévoyez quelques pièces pour les petits achats (marché, distributeur) où la carte ne passe pas toujours.

Chaque famille reste entièrement libre de son organisation : espèces, carte ou autre. Vous trouverez le détail dans la fiche jointe, et je reste à votre disposition pour toute question.

Bien cordialement,

[Signature enseignant]

SI VOUS MANQUEZ DE TEMPS

Remettez simplement la fiche familles, en main propre ou en pièce jointe : elle contient les repères de budget, les options et les modalités.

LES REPÈRES SILC

70 € par semaine en Europe, 90 € hors Europe, à ajuster selon l'âge et le programme. Hors zone euro, le change s'anticipe 15 jours avant le départ.

POUR RELANCER

Objet : « *Argent de poche du séjour : dernier rappel avant le départ* ».
Une ligne et la fiche en pièce jointe suffisent.

Le présenter à l'oral en une minute

- Un sujet revient chaque année : l'argent de poche pendant le séjour.
- SILC nous signale l'existence de Money Walkie, un moyen de paiement sans contact conçu pour les enfants et les adolescents, primé en 2026 par le Grand Prix de l'éducation financière, catégorie Jeunesse.
- Concrètement : votre enfant accroche son Walkie à son sac ou à son porte-clés et paie avec, comme avec une carte. Vous le rechargez et suivez ses dépenses depuis votre téléphone.
- Il ne peut dépenser que ce que vous avez chargé dessus : pas de découvert possible, et vous bloquez tout d'un clic en cas de perte.
- Résultat : plus d'espèces à confier, plus de monnaie à gérer sur place. De mon côté, je peux me consacrer pleinement à l'encadrement du groupe plutôt qu'à la gestion de l'argent.
- Je vous le signale à titre d'information, avec l'accord du chef d'établissement : le recours à cette solution est strictement facultatif, l'établissement n'en retire aucune contrepartie et cela ne conditionne en rien la participation de votre enfant. Vous recevrez le détail par email.

Les questions que les parents vous poseront

« Mon enfant n'a pas de téléphone. »

Le Walkie fonctionne seul. C'est le parent qui gère tout depuis son application, sur son propre téléphone.

« Et s'il le perd ? »

Blocage immédiat depuis l'appli : l'argent chargé n'est jamais perdu, il reste sur le compte. Remplacement du Walkie possible selon la formule souscrite*.

*Détail sur moneywalkie.com

« Combien ça coûte ? »

Le Walkie coûte 29,90€, coque incluse. Puis, au choix : **Ponctuelle** (0€/mois, 1€ par rechargement), **Basique** (2,99€/mois), **Ultimate** (5,99€/mois) ou **Family+** (9,99€/mois). Premier mois offert, sans engagement, résiliable à tout moment.

Détail des tarifs sur moneywalkie.com

« Est-ce obligatoire ? »

Non, en aucun cas. C'est une information transmise par SILC ; l'établissement n'en retire aucune contrepartie et les familles qui préfèrent les espèces restent libres.

« Ça marche à l'étranger ? »

Oui, à partir de la formule **Basique** et après enregistrement d'une **pièce d'identité du parent** dans l'appli*. À prévoir plusieurs jours avant le départ : sans cela, le Walkie ne fonctionnera pas sur place.

*Détail sur moneywalkie.com

« Et après le séjour ? »

Le Walkie reste utilisable au quotidien : argent de poche, missions, coffres d'épargne. Le solde restant n'est pas perdu.

CODE EXCLUSIF SILC

SILC2026 : 5€ de remise

moneywalkie.com/pages/entreprise/silc

Une question ? Votre chargé de voyages scolaires SILC.

À PARTAGER AVEC LES FAMILLES

La fiche familles, prête à imprimer

Fonctionnement, questions fréquentes, marche à suivre pour commander et code SILC2026.

Télécharger la fiche